

pagnons, se portèrent au-devant des Iroquois et défendirent avec tant de détermination et d'héroïsme une position qu'ils avaient fortifiée, sur les bords de la rivière des Outaouais, que les Indiens découragés renoncèrent à leur expédition. Tous les Canadiens, sauf un seul, périrent.

L'année 1659 est marquée par l'arrivée de Monseigneur de Laval, revêtu du titre d'évêque *in partibus* de Pétrée et des pouvoirs de vicaire apostolique, pour présider aux destinées religieuses de la Nouvelle-France; de 1674 à 1688, il remplit les fonctions d'évêque de Québec. En 1663, la compagnie de la Nouvelle-France, qui était en déconfiture, rétrocéda au roi tous ses droits et privilèges. Elle n'avait pas exécuté ses engagements; en fait, ses agissements n'avaient différé que fort peu de ceux de ses prédécesseurs moins distingués. Elle avait promis d'amener au Canada au moins quatre mille colons en 15 ans et, cependant, un recensement effectué en 1666, 35 ans après le commencement de ses opérations, dénombra moins de 3,500 habitants.

Gouvernement royal.—Le roi accepta la rétrocession consentie par la compagnie et créa une nouvelle association de plus grande envergure, sous le nom de Compagnie des Indes Occidentales. Colbert, l'illustre ministre de la Marine et des Colonies et le protagoniste de l'expansion commerciale, fut l'inspirateur de cette idée. Cependant, de même que l'autorité de Richelieu n'avait pu sauver du naufrage la Compagnie de la Nouvelle-France, ni le prestige de Colbert, ni celui de son souverain, ne purent faire prospérer la nouvelle compagnie, laquelle perdit son monopole du commerce du Canada en 1669. Depuis 1663, le pays était gouverné par le Conseil Souverain de la Nouvelle-France.

Le premier gouverneur de la Nouvelle-France qui ait buriné son nom sur les tablettes de l'histoire fut Louis de Buade, comte de Frontenac, arrivé au Canada en l'année 1672; mais, quelques années auparavant, un homme encore plus remarquable avait été envoyé au Canada comme intendant, fonction qui lui conférait la direction des affaires financières et judiciaires; il était, il est vrai, subordonné au gouverneur, représentant personnel du roi, mais possédait en fait, une indépendance presque complète. C'était Jean Talon. Il fut le premier à apprécier la possibilité de développer le commerce et l'industrie du pays et le premier à prendre des mesures efficaces dans ce but. Son esprit en éveil ne négligeait rien; les mines, les pêcheries, l'agriculture, le commerce du bois et les manufactures tour à tour furent l'objet de son attention. Il retourna en France peu de temps après l'arrivée de Frontenac, mais il avait donné au Canada une impulsion qui eut des effets durables sur sa vie économique.

Frontenac, vieux militaire, établit de bonnes relations avec les Iroquois, qui étaient les plus dangereux ennemis de la colonie; ses relations avec l'intendant Jacques Duchesneau, qui avait succédé à Talon après un intervalle de trois ans, furent toujours empreintes d'une profonde antipathie; il ne s'accordait guère avec l'évêque de Laval. Leurs querelles causèrent tant d'ennuis au ministre, que le gouverneur et l'intendant furent l'un et l'autre rappelés en 1682. Deux gouverneurs, de capacité plutôt médiocre, M. de la Barre et le marquis de Denonville, se succédèrent ensuite, après quoi Frontenac, qui était alors dans sa soixante-dixième année, fut renvoyé à Québec. Le jour même où il quittait la France, 5 août 1689, eut lieu le terrible massacre par les Iroquois des habitants de Lachine, relaté dans toutes les histoires du Canada.

Un mois environ auparavant, la France avait déclaré la guerre à l'Angleterre, conséquence de la révolution anglaise de 1688; aussi Frontenac, dès son arrivée au Canada, s'empessa d'attaquer les colonies anglaises avoisinantes. L'hécatombe